Acte de naissance

Demande de copie intégrale ou d’extrait
Un acte de naissance peut donner lieu à la délivrance de 3 documents différents : la copie intégrale, l’extrait avec filiation et l’extrait sans filiation. Les conditions de délivrance dépendent de la nature du document que vous demandez.

Faire la demande :
– En ligne : cliquez ici
– Sur place auprès de la mairie du lieu de naissance de la personne concernée par l’acte
– Par correspondance auprès de la mairie du lieu de naissance de la personne concernée par l’acte. En indiquant : les nom, prénoms et date de naissance de la personne concernée par l’acte (+ noms et prénoms des parents pour une copie intégrale ou un extrait avec filiation), et l’adresse du demandeur.

En savoir plus : cliquez ici

Service État civil de la mairie
16, rue de l’Hôtel de ville – Beaufort-en-Vallée
49250 Beaufort-en-Anjou
02 41 79 74 60